

Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 – PIETROSELLA – 20166 PORTICCIO

Coordonnées Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20
Coordonnées Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20
CDC n° 167980 L

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 10 juillet 2020

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI
Standard : 04.95.25.70.08
laura-maria.martini.20010@notaires.fr

SUCCESSION PERETTI PASCAL **1004361 /JJL /LMM /**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

1°/ Monsieur Dominique PERETTI, retraité, demeurant à BASTELICA (20119), Lieudit Tricolacci.

Né à BASTELICA (20119), le 27 septembre 1933.

Veuf de Madame Liliane Renée GIROLET et non remarié.

Depuis décédé à AJACCIO (20000), le 30 janvier 2017.

2°/ Madame Paulette PERETTI, sans profession, épouse de Monsieur Lucien Albert Adouard GARNIER, demeurant à VILLEJUIF (94800), 52 Rue Condorcet.

Née à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 19 juillet 1936.

Depuis décédée à VILLEJUIF (94800), le 2 mars 1986.

3°/ Monsieur Jean Toussaint Julien PERETTI, retraité, demeurant à ALBITRECCIA (20166), Résidence les Oliviers, Agosta Plage, Porticcio.

Né à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 1er novembre 1938.

Divorcé de Madame Germena Francesca Ofelia VENNETTILI.

Depuis décédé à AJACCIO (20000), le 28 décembre 2009.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Nos coordonnées bancaires : **banque 40031 guichet 00001 n°compte 0000167980L clé 68 / IBAN: FR63 4003 1000 0100 0016 7980 L68 / BIC: CDCGFRPP.**
Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE BASTELICA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 09 Juillet 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI,
Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme
LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO
(20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°/ Monsieur Dominique PERETTI, retraité, demeurant à BASTELICA (20119), Lieudit
Tricolacci.

Né à BASTELICA (20119), le 27 septembre 1933.
Veuf de Madame Liliane Renée GIROLET et non remarié.
Depuis décédé à AJACCIO (20000), le 30 janvier 2017.

2°/ Madame Paulette PERETTI, sans profession, épouse de Monsieur Lucien Albert
Aduard GARNIER, demeurant à VILLEJUIF (94800), 52 Rue Condorcet.

Née à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 19 juillet 1936.
Depuis décédée à VILLEJUIF (94800), le 2 mars 1986.

3°/ Monsieur Jean Toussaint Julien PERETTI, retraité, demeurant à ALBITRECCIA (20166),
Résidence les Oliviers, Agosta Plage, Porticcio.

Né à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 1er novembre 1938.
Divorcé de Madame Germena Francesca Ofelia VENNETTILI.
Depuis décédé à AJACCIO (20000), le 28 décembre 2009.

Et portant sur les biens immobiliers suivants :

**Sur le territoire de la commune de BASTELICA (Corse-du-Sud), 20119, Lieudit
Tricolacci:**

Article 1 : Une maison à usage d'habitation et son jardin cadastrés section AB numéros 192
et 186, contenance totale de 00ha 02a 16ca.

Article 2 : Une parcelle de terre supportant un garage cadastrée section AB n°221 pour une
contenance de 00ha 00a 43ca.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI